

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept le quatorze avril, à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Roland GILBERT, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : GILBERT Roland, BONNET Jean-François, COURIVAUD Bernadette, REVIDON Laurent, RICHARD Françoise, JULIEN Alain, COTTIN Gérard, GRESSIN Michèle, TAE LMAN Julien, PETIT Philippe, FERRAND Thierry, KOOS Christine, LAIGOT Stéphane, BARILLET-LYON Katia.

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) : DESABRE Evelyne, BERTRAND Isabelle, RAVARD Valérie, AUDOIN Sandrine, COMPAIN Olivier.

ABSENT(S) : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : REVIDON Laurent.

POUVOIR(S) : de DESABRE Evelyne à GILBERT Roland.
de COMPAIN Olivier à KOOS Christine.
de AUDOIN Sandrine à COURIVAUD Bernadette.

* * *

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 24 mars 2017.

* * *

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir : «Remplacement de luminaires par le SDE 18 ».

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

REPLACEMENT DE LUMINAIRES PAR LE SDE 18 :

Par courrier en date du 4 avril 2017, le président du SDE 18 a adressé à la commune de Nérondes un plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux d'aménagement de l'éclairage public dans le cadre du PLAN REVE. Le coût global des travaux est évalué à 2 334 € HT. La participation financière demandée, à la commune, est calculée sur la base de 30% de ce montant soit 700,20 € HT. Cette contribution sera actualisée en fonction de la facture réellement acquittée par le syndicat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le plan de financement proposé par le SDE 18.

* * *

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2016 :

Le compte de gestion et le compte administratif assainissement 2016 sont présentés par Monsieur Laurent REVIDON, Adjoint au Maire, les résultats de l'exercice sont les suivants :

- **FONCTIONNEMENT** :

- dépenses réalisées : 30 439,36 €
- recettes réalisées : 24 804,84 €

- **INVESTISSEMENT** :

- dépenses réalisées : 144 132,97 €
- recettes réalisées : 79 887,61 €

Les membres du conseil, à l'exception de Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote, approuvent ces résultats à l'unanimité.

* * *

AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT 2016 :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

- I) - L'excédent de fonctionnement cumulé 2016 d'un montant de 171 249,48 € au compte 002 (recettes de fonctionnement)
- II) - L'excédent d'investissement cumulé 2016 d'un montant de 25 277,78 € au compte 001 (recettes d'investissement)

* * *

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2017 :

Le conseil municipal vote au chapitre le budget primitif assainissement 2017 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **FONCTIONNEMENT** : Dépenses/recettes : 208 674,00 €

- **INVESTISSEMENT** : Dépenses/recettes : 371 918,70 €

Adopté à l'unanimité.

* * *

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2016 :

Le compte de gestion et le compte administratif communal 2016 sont présentés par Monsieur Laurent REVIDON, Adjoint au Maire, les résultats de l'exercice sont les suivants :

- **FONCTIONNEMENT :**

- dépenses réalisées : 981 317,47 €
- recettes réalisées : 1 101 071,51 €

- **INVESTISSEMENT :**

- dépenses réalisées : 155 527,51 €
- recettes réalisées : 96 372,36 €

Les membres du conseil, à l'exception de Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote, approuvent ces résultats à l'unanimité.

* * *

AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNAL 2016 :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

- I) - Le déficit d'investissement cumulé 2016 d'un montant de 48 450,47 €
au compte 001 (dépenses d'investissement)
- II) - En réserve au compte 1068 la somme de 125 277,51 €
au compte 001 (recettes d'investissement)
- II) - La somme de 894 687,86 €
au compte 002 (recettes de fonctionnement)

* * *

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2017 ET DETERMINATION DU TAUX DES TAXES :

*** Taux des taxes 2017**

Pour l'année 2017, après en avoir débattu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de maintenir le taux des taxes communales de la manière suivante :

Taxe d'habitation : 13.15 %

Taxe foncière bâtie : 11.37 %

Taxe foncière non bâtie : 26.70 %

Le conseil municipal vote au chapitre le budget primitif commune 2017 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **FONCTIONNEMENT** : Dépenses/recettes : 1 892 613,00 €

- **INVESTISSEMENT** : Dépenses/recettes : 857 769,51 €

Adopté à l'unanimité.

* * *

≈ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES ≈

☞ Information sur le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques. Des informations complémentaires sont demandées par le conseil quant au financement de l'opération.

☞ Information sur la mise à disposition de la salle municipale pour les réceptions du secours catholique.

☞ Demande d'autorisation d'utilisation du domaine public par L'Abel Crêpe pour installer tables et chaises devant le commerce.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.